

Réunion du Comité national du 10 décembre 2015

Le jeudi 10 décembre de l'année 2015 et à 10 heures TU s'est tenue une réunion du Comité national ITIE dans ses locaux.

I- Ordre du jour

L'ordre du jour de cette réunion portait sur les points suivants:

- i) Examen du rapport préliminaire ITIE 2014;
- ii) La dissémination des rapports 2012 et 2013;
- iii) Divers.

II- Présence

Etaient présents à cette réunion :

- (se référer à la liste annexée à ce procès verbal).

III- Déroulement de la réunion

Ouvrant la séance, le Président du Comité National rappelé les points inscrits à l'ordre du jour et en rappelant, à cette occasion, leur importance dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie.

Pour ce qui est du *premier point*, les membres du CN-ITIE ont émis:

- ✓ des observations et remarques touchant certains éléments du rapport ;
- ✓ des observations et remarques sur le secteur minier ;
- ✓ des observations et remarques ; et formulé des
- ✓ recommandations aussi bien sur le fond que sur la forme du rapport.

En substance, les observations et remarques portaient sur :

- ✓ l'architecture du rapport qui doit donner lieu à la séparation en deux parties du secteur minier et du secteur pétrolier afin de mieux améliorer la visibilité du rapport pour le lecteur ;
- ✓ la publication des contrats pétroliers ;
- ✓ la publication des contrats miniers puisque la Convention minière type suffit comme référence dans la mesure où elle est applicable à tous et est non négociable ;
- ✓ l'audit du FNRH qui va prochainement concerner les exercices 2012, 2013 et 2014;

Nr

- ✓ la publication des états financiers de la SNIM et la SMHPM ;
- ✓ la certification des formulaires de déclarations des administrations publiques (cette certification sera effectuée par l'IGF) ;
- ✓ Prise en compte de l'ITS dans le périmètre de conciliation qui a déjà fait l'objet de débat lors d'une réunion du CNITIE et suite à laquelle il a finalement de ne pas l'intégrer dans le périmètre des revenus;
- ✓ Le registre de la propriété réelle existe (voir cadastres miniers et pétroliers) et pour lequel le rapport de l'ITIE 2014 indiquera comment la modalité d'accès ;
- ✓ la mise à jour des entreprises opérant dans le secteur minier. Cette base est déjà disponible sur le site du MPEM (www.petrole.gov.mr) ;
- ✓ l'évolution du périmètre (la société Chariot est incluse dans le périmètre) ;
- ✓ l'actualisation du cadastre minier.

Pour ce qui est des recommandations, elles se focalisées sur des points que l'Administrateur indépendant n'avait pas pris en compte, soit par omission soit alors par le fait qu'il y avait des informations qui n'avaient commencé à être mises à la disposition de cet Administrateur indépendant qu'au moment où le rapport préliminaire étaient en phase de finalisation, donc lors du début de la réconciliation et de l'arrêt de l'alimentation dudit rapport en informations.

IV- Décisions arrêtées :

Les décisions arrêtées avant la fin de la réunion sont celles qui suivent:

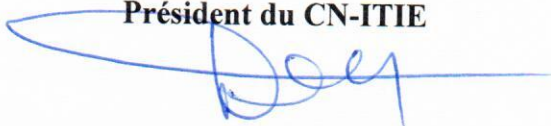
1. La continuation, dans le cadre d'une réunion, de l'examen du projet de rapport par la sous-commission de suivi des travaux de l'Administrateur indépendant ;
2. La compilation des remarques et observations à travers un tableau comprenant la page du rapport, le contenu de l'observation ou de la remarque et sa justification ;
3. La transmission des observations et remarques à l'Administrateur indépendant pour leur prise en compte, avec comme ampliataires, le Premier Ministre, le Ministère des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines et le Secrétariat international ITIE.

Fait à Nouakchott, le 10 décembre 2015

Pour le Comité National

M. Djibi Sow

Président du CN-ITIE



Mme Teslem M/ Mokhtar
M. Vice-président CMPCQVP



M. Md Mahmoud Dahi
REP. Cyber forum de la société civile



Le rapporteur

M. Bâ Papa Amadou

